

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois et le onze février à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOORBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 06 février 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 10
Procuration 1
Votants 11

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
SANCH Chantal, Mrs SAUVAIRE Marc, RAGUES Christian, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, ALBE Jean-Luc,

Absents : THION Jean-Claude

Procurations : THION Jean-Claude à LEBEAU Irène

Vote :

Pour : 10

Abstention : 1

Contre :

ADHESION AU SMICA – Système d'Information Géographique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de confier au Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA) la gestion des différentes solutions de traitement informatique adaptée aux besoins de la collectivité.

Elle précise que par arrêté n°87-196 du 19 janvier 1987 le SMICA a été créé afin de promouvoir toutes actions permettant le développement et la maintenance de l'informatique des services administratifs et techniques de ses membres, dans les domaines de la gestion, de l'aide à la décision et de la communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

OPTE pour l'adhésion au Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents afin de lui confier :

- . La mise à disposition via la plateforme « E-OCCITANIE » du Système d'Information Géographique en ligne (compléments métier compris)
- . La mise à jour de l'ensemble de ces logiciels SIG à chaque évolution réglementaire
- . La formation et l'assistance des utilisateurs à l'utilisation de cette plateforme et des outils SIG
- . La fourniture annuelle des données graphiques et littérales (matrices) du cadastre pour l'autorisation du droit des sols et son instruction.
- . La fourniture et l'intégration de données SIG complémentaires issues de nos partenaires et de prestataires (réseaux, urbanisme, couches IGN ...)

APPROUVE les statuts du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

S'ENGAGE à verser la cotisation fixée annuellement par le Comité Syndical.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 11 février 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

